

**Décision portant nomination du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Technicien-ne en expérimentation animale, session 2023, dans l'académie de MONTPELLIER.**

Le président de l'Université de Perpignan Via Domitia, **Yvan AUGUET**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

u l'arrêté du 29 mars 2023 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de MONTPELLIER, au titre de l'année 2023 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Technicien-ne en expérimentation animale, au titre de l'année 2023, dans l'académie de MONTPELLIER :

Monsieur MERRET Rémy, chargé de recherche de classe normale cnrs, président, Université de Perpignan Via Domitia, Perpignan.

Madame DUVAL Muriel, maître de conférences de classe normale, vice-présidente, Université de Perpignan Via Domitia, Perpignan.

Monsieur BOUVET Philippe, professeur des universités de classe exceptionnelle, expert, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon.

Madame FALIEUX Elisabeth, maître de conférences hors classe, Université de Perpignan Via Domitia, Perpignan.

Monsieur SANCHEZ Frédéric, assistant ingénieur cnrs, Observatoire de Banyuls sur Mer, Banyuls-sur-Mer.

Madame TAPISSIER Nathalie, maître de conférences hors classe, suppléante, Université de Perpignan Via Domitia, Perpignan.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Perpignan, le 23 mai 2023